

<https://canabae.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article1079>



Pourquoi réviser la Constitution après les attentats du 13.11.2015 ?

- Enseigner - Lycée - Lycée voie technologique - Anciens programmes -

État d'urgence : une disposition législative de 1955

Suite aux attentats en Algérie organisés par le FLN (Front de Libération National Algérien) en novembre 1954, le Parlement vote une loi permettant l'instauration de l'état d'urgence. Celle-ci est votée à plusieurs reprises.

- En 1955 suite aux manifestations du 13 mai 1955 en Algérie
- En 1961 par le général De Gaulle suite au Putsch des Généralistes
- En 1988 suite aux manifestations indépendantistes en Nouvelle-Calédonie par François Mitterrand
- En 2002 suite aux tentatives d'attentats de novembre par Jacques Chirac
- En novembre 2015 suite aux attentats du 13.11.2015 par François Hollande



Date de mise en ligne : mardi 17 novembre 2015

Copyright © CAN@BAE

Histoire-Géographie -

Tous droits réservés

Dans le cadre de l'étude de la Ve République "un régime inscrit dans la durée" en Première STi/L ou "l'évolution politique de la Ve République" en Terminale STMG, la Constitution et le fonctionnement des institutions sont abordés.

Les attentats du 13.11 ont conduit à la réunion du congrès le Lundi 16.11 devant lequel le Président de la République a annoncé sa volonté de réviser la Constitution afin que l'état d'urgence devienne une procédure constitutionnelle et non législative.

Cette révision peut constituer un point d'entrée intéressant pour aborder plusieurs notions du programme :

- Une explicitation nécessaire du vocabulaire : état d'urgence, état de siège, pleins pouvoirs, constitution
- Les relations et les équilibres entre les pouvoirs : la présidentialisation du pouvoir mais également les rééquilibres voulus en 2008 notamment par la modification de l'article 16.
- Les évolutions politiques de la Ve République : les différents états d'urgence et leur contexte, l'usage en 1961 de l'article 16, cela permettant aussi d'apporter une profondeur historique à un événement récent

L'enjeu est aussi de décrypter une actualité sous un autre regard : les attentats questionnent et transforment notre loi fondamentale, la Constitution.

La présentation proposée est un support pour aborder cette question

En annexe, cette séquence est également l'occasion de faire découvrir un outil numérique de présentation [Genially](#) qui permet de créer des diaporamas interactifs et d'agréger des contenus divers provenant de ressources web.

Post-scriptum :

–